

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

CENTRE REGIONAL COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

ADDITIF 1 N° 8-0078-P /A/CRCE/SG/SIGAMP/CA/UAO DU 07 SEPT 2026 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°00275/AONO/CRCE/CIPM/2026 DU 13 AOÛT 2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES BATIMENTS DES HOPITAUX DE DISTRICT DE LA CITE-VERTE (LOT 1) ET DE MBANKOMO (LOT 2) DANS LA REGION DU CENTRE.

Le Président du Conseil Régional du Centre informe les soumissionnaires intéressés par le dossier d'Appel d'Offres susmentionné, que ledit dossier est modifié ainsi qu'il suit :

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

Au lieu de :

16. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante.

Lire plutôt :

16. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante pour chaque lot, en incluant le cas échéant les rabais proposés. Un soumissionnaire peut être attributaire des deux lots s'il justifie des capacités techniques et financières telles qu'exigées par le RPAO.

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Au lieu de :

F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Le Maître d'Ouvrage (Autorité Contractante) attribuera pour chaque lot le Marché au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre évaluée la moins – disante, en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Lire plutôt :

F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Le Maître d'Ouvrage attribuera pour chaque lot le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante pour chaque lot, en incluant le cas échéant les rabais proposés. Un soumissionnaire peut être attributaire des deux lots s'il justifie des capacités techniques et financières telles qu'exigées par le RPAO.

Par ailleurs, les prix contenant les termes « **Peinture acrylique PANTEX 800** ou **Peinture acrylique PANTEX 1300** » des pièces 6 (Cadre du bordereau des prix unitaires) et 7 (cadre du devis quantitatif et estimatif), sont modifiés ainsi qu'il suit :

Au lieu de

- Peinture acrylique PANTEX 800 ;
- Peinture acrylique PANTEX 1300.

Lire plutôt

- Peinture acrylique PANTEX 800 ou équivalent ;
- Peinture acrylique PANTEX 1300 ou équivalent.

Le reste sans changement.

Copie :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM/CRCE ;
- SIGAMP/CRCE ;
- Affichage

Le Président du Conseil Régional du Centre,



Gilbert Tsimi Evouma